



Assemblée générale

Distr. générale
2 avril 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Point 134 de l'ordre du jour

Budget-programme de 2024

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Laurens Thomas **den Hartog** (Royaume des Pays-Bas)

I. Introduction

1. Les recommandations que la Cinquième Commission a déjà présentées à l'Assemblée générale au titre du point 134 de l'ordre du jour figurent dans le rapport de la Commission publié sous la cote [A/78/662](#).
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de la question à ses 28^e, 30^e, 33^e et 34^e séances, les 5, 11, 25 et 28 mars 2024. Les déclarations et observations faites au cours des débats tenus en présentiel sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. Pour la poursuite de l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Prévisions budgétaires révisées concernant l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions budgétaires révisées concernant l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne ([A/78/706](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/7/Add.43](#))

¹ [A/C.5/78/SR.28](#), [A/C.5/78/SR.30](#), [A/C.5/78/SR.33](#) et [A/C.5/78/SR.34](#).



Prévisions budgétaires révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2024 : missions politiques spéciales – groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d’appui aux processus politiques et autres missions – Mission intégrée des Nations Unies pour l’assistance à la transition au Soudan

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2024 : missions politiques spéciales – groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d’appui aux processus politiques et autres missions – Mission intégrée des Nations Unies pour l’assistance à la transition au Soudan ([A/78/6\(Sect. 3\)/Add.8](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/7/Add.44](#))

Prévisions budgétaires révisées concernant les chapitres premier (Politiques, direction et coordination d’ensemble) et 29B (Département de l’appui opérationnel) du projet de budget-programme pour 2024

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant les chapitres premier (Politiques, direction et coordination d’ensemble) et 29B (Département de l’appui opérationnel) du projet de budget-programme pour 2024 ([A/78/753](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/7/Add.46](#))

II. Examen de projets de résolution

A. Projet de résolution [A/C.5/78/L.29](#)

4. À la 34^e séance, le 28 mars, le représentant de la République arabe syrienne a présenté un projet de résolution intitulé « Prévisions budgétaires révisées concernant l’Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne » au nom de son pays et des pays suivants : Bélarus, Chine, Cuba, Érythrée, Fédération de Russie, Iran (République islamique d’), Nicaragua, République populaire démocratique de Corée, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe. ([A/C.5/78/L.29](#)).

5. À la même séance, le représentant de la Belgique, s’exprimant au nom de l’Union européenne, a demandé un vote enregistré sur le projet de résolution [A/C.5/78/L.29](#) et, avant le vote, a fait une déclaration pour expliquer son vote.

6. À la même séance également, à l’issue d’un vote enregistré, la Commission a rejeté le projet de résolution [A/C.5/78/L.29](#) par 70 voix contre 13, avec 43 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit² :

Ont voté pour :

Bélarus, Chine, Cuba, Érythrée, Fédération de Russie, Iran (République islamique d’), Mali, Nicaragua, Panama, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Zimbabwe.

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d’Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Estonie,

² Par la suite, la délégation panaméenne a indiqué qu’elle avait eu l’intention de voter contre, et la délégation nigérienne qu’elle avait eu l’intention de s’abstenir.

États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Türkiye, Ukraine, Uruguay.

Se sont abstenus :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Ghana, Haïti, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie, Kenya, Lesotho, Malaisie, Maroc, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Singapour, Soudan du Sud, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie, Yémen.

B. Projet de résolution A/C.5/78/L.30

7. À la 34^e séance, le 28 mars, la représentante de l'Albanie a présenté un projet de résolution intitulé « Prévisions budgétaires révisées concernant l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne » (A/C.5/78/L.30).

8. À la même séance, le représentant de la République arabe syrienne a demandé un vote enregistré sur le projet de résolution A/C.5/78/L.30 et, avant le vote, a fait une déclaration pour expliquer son vote.

9. À la même séance également, avant le vote, le représentant de la Belgique, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a pris la parole pour expliquer son vote.

10. À sa 34^e séance également, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/78/L.30 par 71 voix contre 12, avec 46 abstentions (voir par. 15, projet de résolution I). Les voix se sont réparties comme suit³ :

Ont voté pour :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cabo Verde, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Myanmar, Namibie, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Türkiye, Ukraine, Uruguay.

³ Par la suite, la délégation nigérienne a indiqué qu'elle avait eu l'intention de s'abstenir.

Ont voté contre :

Bélarus, Chine, Cuba, Érythrée, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Mali, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Zimbabwe.

Se sont abstenus :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Ghana, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Lesotho, Malaisie, Maroc, Mongolie, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Singapour, Soudan du Sud, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie, Viet Nam.

C. Projet de résolution [A/C.5/78/L.32](#)

11. À la 34^e séance, le 28 mars, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions spéciales relatives au budget-programme de 2024 » ([A/C.5/78/L.32](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par les représentantes de la Bulgarie et de la Jamaïque. Comme elle avait adopté le projet de résolution [A/C.5/78/L.30](#), la Commission a examiné le projet de résolution [A/C.5/78/L.32](#) tel que modifié après ajustement technique pour qu'il ne comporte plus qu'une section ([A/C.5/78/L.32](#), sect. II) et soit renommé « Prévisions budgétaires révisées relatives au budget-programme de 2024 au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) et du chapitre 36 (Contributions du personnel) : missions politiques spéciales – groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions – Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan ».

12. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/78/L.32](#), tel que modifié, sans le mettre aux voix (voir par. 15, projet de résolution II).

13. À la même séance également, après l'adoption des projets de résolution [A/C.5/78/L.30](#) et [A/C.5/78/L.32](#), tel que modifié, les représentants de la Fédération de Russie, de la République arabe syrienne et de la République islamique d'Iran, la représentante du Nicaragua, les représentants de la République bolivarienne du Venezuela, de Cuba, de la République populaire démocratique de Corée et de l'Érythrée, la représentante de la Chine et le représentant du Bélarus ont fait une déclaration, indiquant qu'ils souhaitaient se dissocier de la section I du projet de résolution [A/C.5/78/L.32](#), tel qu'initialement déposé par le Président de la Commission à la suite de consultations.

14. À la 34^e séance également, après l'adoption des projets de résolution [A/C.5/78/L.30](#) et [A/C.5/78/L.32](#), tel que modifié, le Panama et le Niger ont aussi fait des déclarations.

III. Recommandation de la Cinquième Commission

15. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I Prévisions budgétaires révisées concernant l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;
3. *Prend note* du paragraphe 10 du rapport du Comité consultatif ;
4. *Approuve* la création de 28 postes [1 poste de Sous-Secrétaire général, 1 D-1, 3 P-5, 7 P-4, 9 P-3, 4 P-2, 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] pour l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne, au titre du chapitre 24 (Droits humains) du budget-programme de 2024 ;
5. *Ouvre* des crédits supplémentaires d'un montant de 2 991 700 dollars, à raison de 24 500 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et de 2 967 200 dollars au chapitre 24 (Droits humains) du projet de budget-programme pour 2024 ;
6. *Ouvre également* des crédits d'un montant de 278 600 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2024, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Projet de résolution II Prévisions budgétaires révisées relatives au budget-programme de 2024 au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) et du chapitre 36 (Contributions du personnel) : missions politiques spéciales – groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions – Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

¹ A/78/706.

² A/78/7/Add.43.

³ A/78/6 (Sect. 3)/Add.8.

⁴ A/78/7/Add.44.

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général ;
 2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;
 3. *Approuve* des ressources d'un montant de 22 162 600 dollars aux fins de la transition et de la liquidation de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, en lieu et place de l'autorisation d'engagement de dépenses, avec mise en recouvrement, qu'elle a approuvée au paragraphe 4 de la section XVII de sa résolution [78/253](#) et au paragraphe 2 de sa résolution [78/254](#) C du 22 décembre 2023 ;
 4. *Ouvre* des crédits supplémentaires d'un montant de 22 162 600 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de 2024 ;
 5. *Ouvre également* des crédits supplémentaires d'un montant de 1 021 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de 2024.
-